
SÉANCE SPÉCIALE DU 21 JUILLET 2008

À une séance spéciale tenue le 21 juillet 2008, à 18h15, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

La greffière adjointe atteste que plus de 12 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Désignation d'un signataire pour la signature d'un contrat d'achat conformément aux appels d'offres portant les numéros AOVSAAD-2008-60 ET AOVSAAD-2008-61
- 3- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2008-112 concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- 4- Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2008-109 modifiant le Règlement 997-95 sur la gestion des déchets
- 5- Période de questions des citoyens (pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)
- 6- Période d'intervention des membres du conseil
- 7- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2008-1570, point n^o 1, séance spéciale du 21 juillet 2008
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 juillet 2008 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ACHAT CONFORMÉMENT AUX APPELS D'OFFRES PORTANT LES NUMÉROS AOVSAAD-2008-60 ET AOVSAAD-2008-61

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2008-1571, point n^o 2, séance régulière du 21 juillet 2008
RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-691

CONSIDÉRANT QUE la flotte de véhicules de la Ville a besoin d'être modernisée;

CONSIDÉRANT QUE deux appels d'offres portant les numéros AOVSAAD-2008-060 et AOVSAAD-2008-061 ont été ouvertes le 11 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'envoi à au moins deux soumissionnaires, seulement un seul a soumissionné, soit Excavation Marcel Fréchette inc;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes et qu'elles respectent le budget fixé et même en deçà de nos espérances;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule a 25 000 km, qu'il est muni d'un moteur de 370 HP et que son coût de base est de 113 530 \$ en novembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la valeur totale des équipements à neige est de 96 722 \$ en novembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule est muni de tous les équipements de base nécessaires tel que demandé dans l'appel d'offres portant le numéro AOVSAAD-2008-060;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables économisent 40 000 \$ par rapport à l'achat d'un véhicule neuf;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres avantages intéressants, tous les ajustements et installations sur le véhicule sont réalisés;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des transactions est important et que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit s'assurer que les biens sont libres d'hypothèques ou greffés de quelques autres irrégularités;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Gravel, Bédard, Vaillancourt a l'habitude de rédiger ce type de contrat et de faire les vérifications d'usage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'achat d'un camion de marque Kenworth 2008 à Excavation Marcel Fréchette inc. conformément à l'appel d'offres portant le numéro AOVSAAD-2008-060 pour un montant de 88 000 \$, taxes en sus. Les crédits seront puisés à même le surplus non affecté;

D'autoriser l'achat d'équipement de déneigement à Excavation Marcel Fréchette inc. conformément à l'appel d'offres portant le numéro AOVSAAD-2008-061 pour un montant de 79 500 \$, taxes en sus. Les crédits seront puisés à même le surplus non affecté;

De désigner M^e Caroline Nadeau comme signataire du contrat d'achat à intervenir entre les parties;

De désigner M^e Caroline Nadeau comme mandataire et signataire de tous les documents afférents à la Société de l'assurance automobile du Québec;

De verser les honoraires professionnels pour la rédaction du contrat d'achat à la firme d'avocats Gravel, Bédard, Vaillancourt.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-112 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

AVIS DE MOTION N^o AMVSAD-2008-113, point n^o 3, séance spéciale du 21 juillet 2008

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-112

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2008-112 concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Le pouvoir habilitant la Ville de légiférer en la matière découle de l'article 148.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et*



**4- ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-109
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 997-95 SUR LA GESTION DES DÉCHETS**

RÉSOLUTION N° RVSAD-2008-1572, point n° 4, séance régulière du 21 juillet 2008

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-109

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2008-109 modifiant le Règlement 997-95 sur la gestion des déchets.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT N° 5, séance spéciale du 21 juillet 2008

(pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)



6- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT N° 6, séance spéciale du 21 juillet 2008



7- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION N° RVSAD-2008-1573, point n° 7, séance spéciale du 21 juillet 2008

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 21^e jour du mois de juillet 2008 à 18h35 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

M^e Caroline Nadeau, greffière adjointe